



COMMUNE D'ITTRE :
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL /
AGENDA 21 LOCAL

PARTIE D - STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT

15 novembre 2016



Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale - UCL

Place du Levant, 1 - B-1348 Louvain-la-Neuve
Tél : +32(0)10 47.21.27 - Fax : +32(0)10 47.87.13 –

Courriel: CREAT-UCL@uclouvain.be
URL : www.creat-Uclouvain.be



SOMMAIRE

LE BILAN DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ : LES GRANDS ENJEUX DE LA COMMUNE 3

<i>Un enjeu transversal : comment préserver et valoriser le caractère rural de la commune ?</i>	3
<i>Les enjeux principaux</i>	4

DU DIAGNOSTIC AUX PROJETS, L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 8

<i>Des enjeux aux défis</i>	9
<i>Des défis aux objectifs de développement</i>	10
<i>Des objectifs de développement aux projets</i>	11

LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT RURAL À ITTRE : 4 DÉFIS, 18 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET 30 PROJETS 12

Défi 1. Le maintien, l'amélioration et la valorisation de la qualité des paysages et de l'environnement 12

<i>L'enjeu principal</i>	12
<i>Le défi 12</i>	
<i>Les objectifs de développement</i>	12
<i>Adéquation avec les autres outils stratégiques de la commune</i>	15

Défi 2. Le maintien et l'amélioration d'une qualité de vie et d'un niveau de services adaptés aux besoins de la population 16

<i>Les enjeux principaux</i>	16
<i>Le défi 16</i>	
<i>Les objectifs de développement</i>	16
<i>Adéquation avec les autres outils stratégiques de la commune</i>	20

Défi 3 : La diversification de l'économie et son ancrage local 22

<i>Les enjeux principaux</i>	22
<i>Le défi 22</i>	
<i>Les objectifs de développement</i>	22
<i>Adéquation avec les autres outils stratégiques de la commune</i>	25

Défi 4. L'augmentation du degré d'autonomie énergétique de la commune 27

<i>Les enjeux principaux</i>	27
<i>Le défi 27</i>	
<i>Les objectifs de développement</i>	27
<i>Adéquation avec les autres outils stratégiques de la commune</i>	29

Synthese : les défis et objectifs de la stratégie de développement rural 30

Mise en relation des objectifs avec les principes du développement durable 32

Des fiches-projets qui rencontrent chaque objectif de la stratégie de développement rural 32

LE BILAN DU DIAGNOSTIC PARTAGÉ : LES GRANDS ENJEUX DE LA COMMUNE

Les grands enjeux synthétiques présentés ci-dessous sont issus d'une série d'étapes préalables développées dans les phases précédentes du programme communal de développement rural :

- le diagnostic territorial (« analyse socio-économique ») réalisé par le CREAT, avec une synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces (synthèse AFOM) pour chaque thématique abordée ;
- une liste d'enjeux thématiques ressortant de cette synthèse AFOM, qui tâche de faire ressortir les éléments déterminants pour la suite du processus d'élaboration du programme, qu'il s'agisse d'éléments consensuels ou faisant plutôt débat ; ces enjeux se trouvent à la fin de chaque thématique, à la suite de la synthèse AFOM ;
- les résultats de la phase de consultation des habitants, de nombreux acteurs et personnes ressources, réalisée par la Fondation rurale de Wallonie, avec une synthèse AFOM ;
- une synthèse AFOM « diagnostic partagé » qui croise et intègre la vision du bureau d'études avec celles des acteurs du territoire.

Ces documents font l'objet de rapports distincts : partie A – Analyse socio-économique, partie B - Résultats de la participation de la population, et partie C – Diagnostic partagé sous forme de synthèse AFOM.

Les **enjeux synthétiques** sont des **grandes questions** qui se posent à la Commune et auxquelles la stratégie de développement rural va tâcher d'apporter des éléments de réponse. Au terme du processus de diagnostic, on a identifié six grands enjeux ainsi qu'un enjeu transversal qui s'inscrit en toile de fond de toute l'élaboration de la stratégie.

UN ENJEU TRANSVERSAL : COMMENT PRÉSERVER ET VALORISER LE CARACTÈRE RURAL DE LA COMMUNE ?

La préservation et la valorisation de la ruralité ittroise ressortent clairement comme une préoccupation permanente du diagnostic partagé. C'est un enjeu commun qui chapeaute tous les autres, une attention qui doit être présente en filigrane de toutes les réflexions et décisions prises au niveau de la commune.

Cette ruralité concerne d'abord le **territoire et le cadre de vie** : le développement d'une agriculture durable, la préservation de la qualité des paysages, le développement du maillage écologique, le maintien de la qualité de l'environnement sont des éléments qui font quasiment consensus au sein de la population. La gestion des inondations s'est invitée dans ce débat et fait partie intégrante de cet enjeu transversal.

Mais ce terme s'adresse également aux **personnes qui habitent ou fréquentent le territoire** : la ruralité à Ittre, c'est le vivre ensemble, la convivialité, le sens de la fête et de l'entraide, les solidarités à toutes les échelles, en commençant par celle de la rue et du quartier, les activités et lieux de rencontres pour les jeunes et les aînés... Les Ittrois sont attachés à ces relations et les nouveaux habitants sont accueillis et encouragés à partager ces valeurs. L'identité ittroise qui se construit peu à peu sera renforcée par la création de liens et de projets communs entre les différents villages.

LES ENJEUX PRINCIPAUX

Au-delà de l'enjeu transversal de la ruralité, on identifie six enjeux principaux : un enjeu à dimension spécifiquement territoriale et cinq autres enjeux qui – tout en s'inscrivant dans l'espace – abordent la réflexion au départ des besoins de la population qui habite ou fréquente la commune.

1 *Le maintien et la valorisation de la qualité des paysages et de l'environnement*

Enjeu : comment gérer, préserver et même améliorer la qualité des paysages et de l'environnement face aux différentes pressions que connaît le territoire : urbanistique, économique, démographique, etc. ?

Cet enjeu spatial est très important dans la commune car sa forte attractivité est étroitement liée à la qualité de son cadre de vie. Or cette attractivité engendre des pressions importantes susceptibles de mettre à mal cette même qualité, suivant un schéma malheureusement très classique dans le Brabant wallon et que Ittre a jusqu'à présent réussi à éviter en grande partie. Au-delà de l'enjeu transversal de la ruralité, il semble donc nécessaire de définir des objectifs très clairs au niveau du territoire communal : comprendre, préserver, mais aussi valoriser et créer les paysages et l'environnement de demain dans le respect de cette ruralité ittroise.

2 *L'évolution démographique*

Enjeu : comment répondre aux besoins et services nécessaires à une population en forte croissance ? Comment répondre à des besoins qui évoluent tout au long du parcours de vie ?

La croissance démographique de la commune est amenée à se poursuivre au cours des années qui viennent. Cette croissance attendue pose tout d'abord la question de la limite, du seuil acceptable de la population que peut accueillir le territoire sans perdre son « âme » rurale.

Chaque classe d'âge nécessite des besoins et services spécifiques et il est nécessaire de pouvoir anticiper leur évolution, sur base de considérations à la fois sociétales et démographiques. Si les tendances actuelles se poursuivent, la croissance concernera toutes les classes d'âge mais sera plus importante chez les jeunes et surtout au niveau du troisième âge.

Au niveau des jeunes, l'accueil de la petite enfance représente toujours un défi important, mais l'enjeu principal se situe au niveau des adolescents, et ce pour diverses raisons : leurs besoins sont plus difficiles à identifier et peuvent évoluer rapidement, leur sensibilisation à l'échelle communale n'est pas aisée car ils sont tous scolarisés à l'extérieur et, enfin, c'est une classe d'âge qui devrait voir ses effectifs assez fortement augmenter au cours des deux prochaines décennies. Le vieillissement de la génération du baby-boom née dans les deux décennies qui ont suivi la deuxième guerre est une réalité qui concerne tout l'ouest européen, et Ittre, comme ses voisins, doit s'apprêter à voir déferler la vague du « papy-boom ». Une population vieillissante nécessite des services spécifiques – en termes d'hébergement, de services à domicile, d'adaptation du bâti et des espaces publics..., mais elle apporte également à la commune sa mémoire, son expérience et sa disponibilité. Par ailleurs, la moindre mobilité des aînés peut favoriser le développement de services de proximité et renforcer la mise en place d'un secteur économique particulier appelé « économie résidentielle ». S'il implique certaines *contraintes*, le vieillissement est donc aussi une porte ouverte à de multiples *opportunités* qu'il convient de saisir pour en faire profiter toute la collectivité.

3 *L'accès au logement*

Enjeu : comment éviter que des habitants soient contraints de quitter la commune pour pouvoir trouver des logements qui soient adaptés à leurs besoins ou à leurs moyens ?

Le logement à Ittre est constitué en très grande partie de maisons individuelles de grande taille et au niveau de confort assez élevé. Depuis peu, la production privée de logements réagit à l'offre émergente en mettant sur le marché un nombre croissant d'appartements. Mais la part des maisons individuelles (le plus souvent des villas quatre façades) dans les nouveaux logements reste très importante. Or cette typologie de logements ne correspond plus à la structure des ménages qui voit un accroissement important des personnes isolées et des familles monoparentales ; cet écart continuera à se creuser à l'avenir, suite notamment au vieillissement de la population.

La politique de logement public est destinée à permettre l'accès au logement à des ménages plus précarisés. Mais la construction ou l'aménagement de ce type de logements mobilise des moyens très importants en ne répondant qu'à une petite partie de la demande. Les chiffres montrent que des habitants d'Iltre quittent la commune pour s'installer dans des zones de moindre pression foncière, en particulier dans le Hainaut. Si on ne connaît pas chaque histoire individuelle, on peut supposer qu'une partie au moins y est contrainte faute de trouver des logements qui correspondent à leurs besoins (petits logements, logements adaptés aux personnes âgées...) ou à leurs moyens.

Il y a donc lieu d'imaginer des pistes nouvelles permettant à tous les habitants de pouvoir accéder à un logement convenable. La commune dispose d'atouts importants, d'une part dans la délivrance des permis, d'autre part et surtout dans la présence de deux ZACC dans les centres des villages (Iltre et Virginal) dont elle a une maîtrise foncière importante. Les besoins émergents des ménages peuvent également être en partie rencontrés par l'encouragement de nouveaux modes d'habiter : colocation, habitat groupé, intergénérationnel...

L'enjeu énergétique apparaît aussi à travers la question résidentielle : l'âge et la typologie du bâti font que la consommation résidentielle est importante. La réduction de la dépendance énergétique de la commune passe à la fois par une diminution de la consommation et par une utilisation accrue de sources d'énergie locales. C'est dans le secteur résidentiel – et dans une moindre mesure celui de la mobilité – que le potentiel d'action de la commune en matière d'énergie est le plus important. Mais des arbitrages devront être trouvés entre certains enjeux qui peuvent être sources de tensions : dans le cas de l'énergie, le développement d'énergies renouvelables devra dans certains cas être mis en balance avec la préservation du caractère rural et des paysages de la commune.

Notons que ces deux enjeux de la démographie et du logement abordent ensemble un champ d'investigation très large mais qui converge vers une question générique : ***comment faire en sorte que chaque habitant d'Iltre puisse vivre durablement dans la commune qu'il a choisie ? Qu'il puisse trouver les services dont il a besoin en fonction de ses moyens et à chaque étape de son parcours de vie ?***

4 La diversification de l'économie

Enjeu : comment mettre en place une structure de développement économique local qui soit moins dépendante de grands acteurs privés extérieurs ?

La présence sur le territoire de quelques grandes structures pourvoyeuses d'emplois est un atout certain, notamment pour les finances communales, mais aussi une menace au regard de la dépendance de la commune au sort de ces entreprises. Les deux grands unités de production privées exercent dans des secteurs extrêmement concurrentiels et où la croissance de la demande est plutôt faible (papeterie et sidérurgie). Quant à la prison, structure publique dont la pérennité est en principe nettement mieux garantie, son coût global pour la commune est au final très élevé au regard de toutes les mesures de sécurité qu'elle implique notamment pour la zone de police. En outre, très peu d'habitants de la commune travaillent dans ces trois entreprises, ce qui engendre d'importants déplacements de travail qui ont des incidences sur la mobilité.

La base économique de la commune est donc assez fragile et la structure des emplois ne correspond pas à celle de la population active qui réside à Iltre, ce qui implique d'importants mouvements de navettes croisées.

Pour autant, tout est loin d'être noir et Iltre recèle d'importantes potentialités de développement et de diversification de son économie :

- un tissu dense de très petites entreprises et de travailleurs indépendants traduisant une culture entrepreneuriale qui pourrait être davantage valorisée et développée. Ces très petites sociétés présentes dans pratiquement tous les secteurs peuvent trouver leur place dans le tissu bâti existant et ne nécessitent donc pas la création de vastes « zonings » qui seraient en rupture avec la ruralité de la commune ;
- quelques sites potentiellement aménageables en petites zones d'activités destinées à des entreprises un peu plus grandes ou susceptibles de générer davantage de nuisances de proximité ;
- la localisation de la commune dans une sous-région qui continue à connaître un développement économique sensible malgré le contexte global de crise.

Valorisant les ressources et les qualités du territoire, l'agriculture et le tourisme de proximité sous ses diverses formes présentent des potentialités de développement important dans ce tissu entrepreneurial à valoriser. Le tourisme est un des axes importants de l'enjeu économique ; à Iltre, les liens particuliers qui se sont tissés entre le tourisme et la culture,

et l'importance de ce secteur nous incitent à proposer ce lien comme un autre enjeu important.

5 Le lien tourisme – culture

Enjeu : avec un potentiel certain en matière de tourisme de proximité et événementiel, comment améliorer l'accueil touristique pour développer l'économie locale ? Et comment la culture peut-elle venir renforcer l'attraction touristique d'Iltre sans négliger pour autant sa fonction première de culture pour tous axée sur la participation de toutes les franges de la population ?

Le débat sur ce lien ressort clairement de la consultation de la population, même s'il est clair que l'intersection nécessaire de ces deux sphères ne doit pas faire oublier l'essentiel de leur champ respectif : comme on vient de le signaler, l'action culturelle très importante de la commune va bien au-delà de sa participation au développement touristique, et ce dernier dispose de beaucoup d'autres atouts complémentaires pour capter une « clientèle » potentielle provenant des régions urbaines situées à proximité :

- Parmi les atouts du territoire, on peut citer la présence du canal et de ses divers équipements de loisirs, le RAVeL, les circuits de promenade, les paysages de grande qualité et le patrimoine bâti...
- Parmi les acteurs on peut citer les agriculteurs (diversification agricole et développement de l'agrotourisme, de circuits courts), les producteurs de « produits de bouche », les artisans divers, les artistes, le secteur Horeca...

La structuration, la mise en réseau et la promotion de cette offre foisonnante est un enjeu important ; c'est un travail de longue haleine de construction d'une image, déjà entamé par le Syndicat d'Initiative SITI.

Dans le domaine culturel, l'outil de référence est le Contrat Programme du Centre culturel local CLI, qui coordonne les projets de tous les acteurs locaux. Un nouveau Contrat vient d'être adopté pour la période 2017-2021. Le cas échéant, l'opération de développement rural pourra venir soutenir ou compléter des projets proposés dans le cadre du Contrat Programme.

6 Les mobilités alternatives à la voiture individuelle

Quelles sont les possibilités de développement d'alternatives à la voiture individuelle au sein de la commune ?

Le réseau contraignant (déclivités et obstacle du canal), l'éloignement des fonctions (emplois, écoles, commerces, loisirs...) et les mauvaises connexions aux transports en commun imposent assez spontanément l'usage de la voiture lors des déplacements quotidiens, qui sont rarement de courte distance. Le taux de motorisation est très important et la logique veut que la possession d'une voiture en favorise son usage. L'usage intensif de la voiture a des incidences fortes sur la qualité de vie des nombreux riverains des voiries empruntées pour rejoindre les grands axes, d'autant plus qu'il s'agit souvent d'anciennes voiries rurales non conçues pour une telle charge de trafic. Les lignes TEC relient la commune aux centres voisins, mais à des cadences qui ne conviennent qu'aux horaires des écoliers ; la correspondance avec les trains n'est pas nécessairement assurée.

Dans un tel contexte, l'enjeu de la mobilité alternative s'apparente à un véritable défi. Mais la commune dispose quand même d'atouts non négligeables :

- La première réponse à l'« autosolisme » est de remplir davantage les voitures circulant sur les routes. Iltre est un bon élève en la matière : la proportion de déplacements domicile-travail effectués en co-voiturage y est très importante. La création récente de la plate-forme de Haut-Iltre va permettre de développer encore davantage cette pratique.
- Le service de minibus communal Trans'Iltre est très apprécié par les personnes moins mobiles de l'entité. Une réflexion sur le coût-bénéfice de l'élargissement de ce service pourrait être mise en place.
- Enfin, les modes doux peuvent être une réponse intéressante dans le cadre de déplacements de proximité : accès aux écoles, aux commerces, aux équipements sportifs... Le réseau de trottoirs, chemins et sentiers permet très rarement d'effectuer des cheminements continus et sécurisés. L'enjeu est important et, à Iltre, il se double d'un autre enjeu en lien avec la structuration du territoire : il s'agit d'une liaison sécurisée et fonctionnelle pour les modes doux entre les trois villages de l'entité. Cet enjeu semble fondamental pour favoriser la création d'une identité communale et développer un cadre favorisant le « vivre ensemble », perçu par les habitants comme un des atouts très forts de la commune, à nourrir et renforcer.

Le développement de mobilités alternatives à la voiture ne peut être pensé que dans un système global de mobilité et de multimodalité duquel la voiture ne peut nullement être exclue : les questions de la gestion du trafic, de la vitesse, du stationnement... font partie intégrante de la réflexion. Les usagers faibles ne pourront réinvestir l'espace public que dans un cadre correctement sécurisé permettant selon les cas la séparation ou la cohabitation entre les modes doux et « durs ».

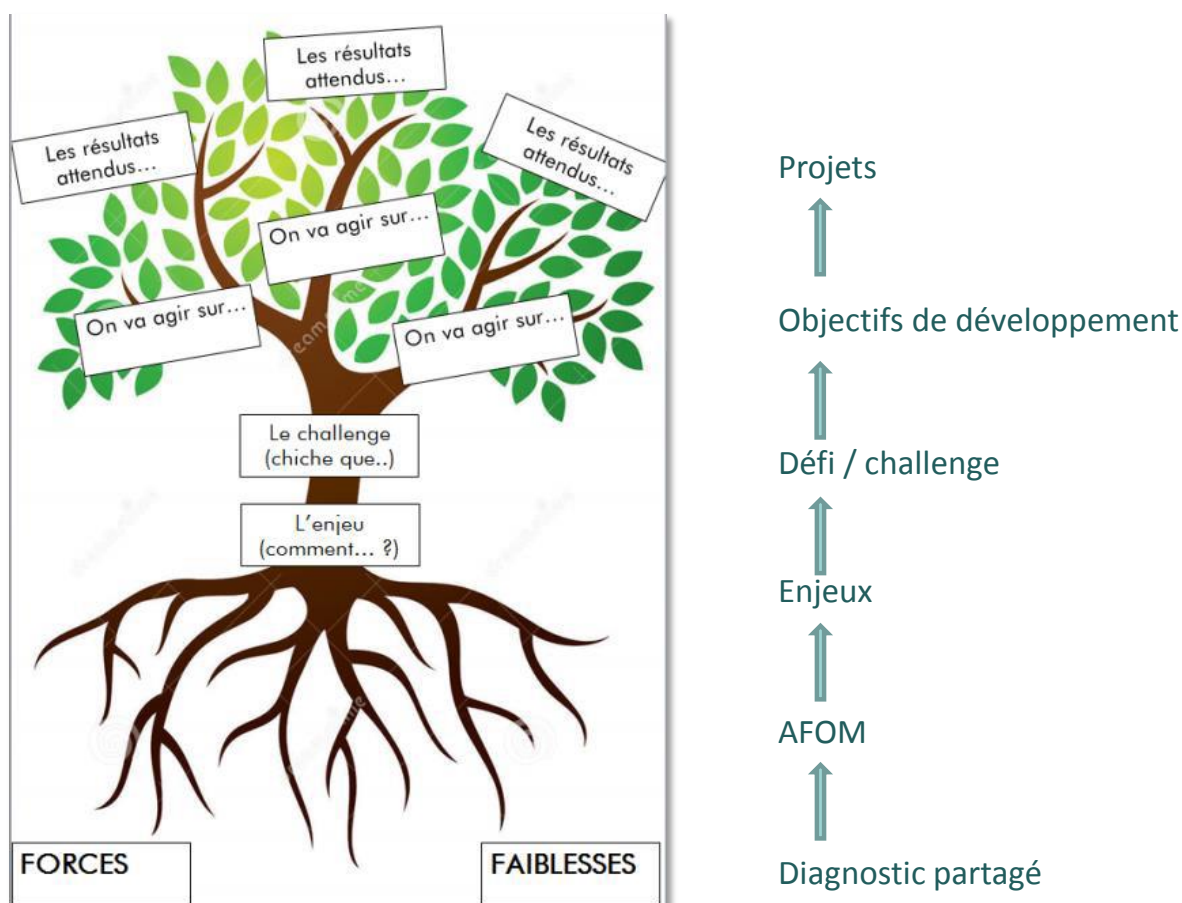
Enfin, la mobilité constitue l'autre aspect important de l'enjeu énergétique à l'échelle de la commune.

DU DIAGNOSTIC AUX PROJETS, L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Le long cheminement méthodologique menant du diagnostic partagé à la priorisation des projets en passant par l'élaboration de la stratégie de développement a déjà été largement abordé dans la partie B du programme (chapitres 7 et 8), dans la mesure où il a largement été fait appel à la participation citoyenne à chaque étape de ce processus via des groupes de travail et la CLDR.

On va donc revenir très brièvement sur les étapes de la méthode – appréhendées du point de vue de l'Auteur de projet – pour se focaliser davantage sur les résultats.

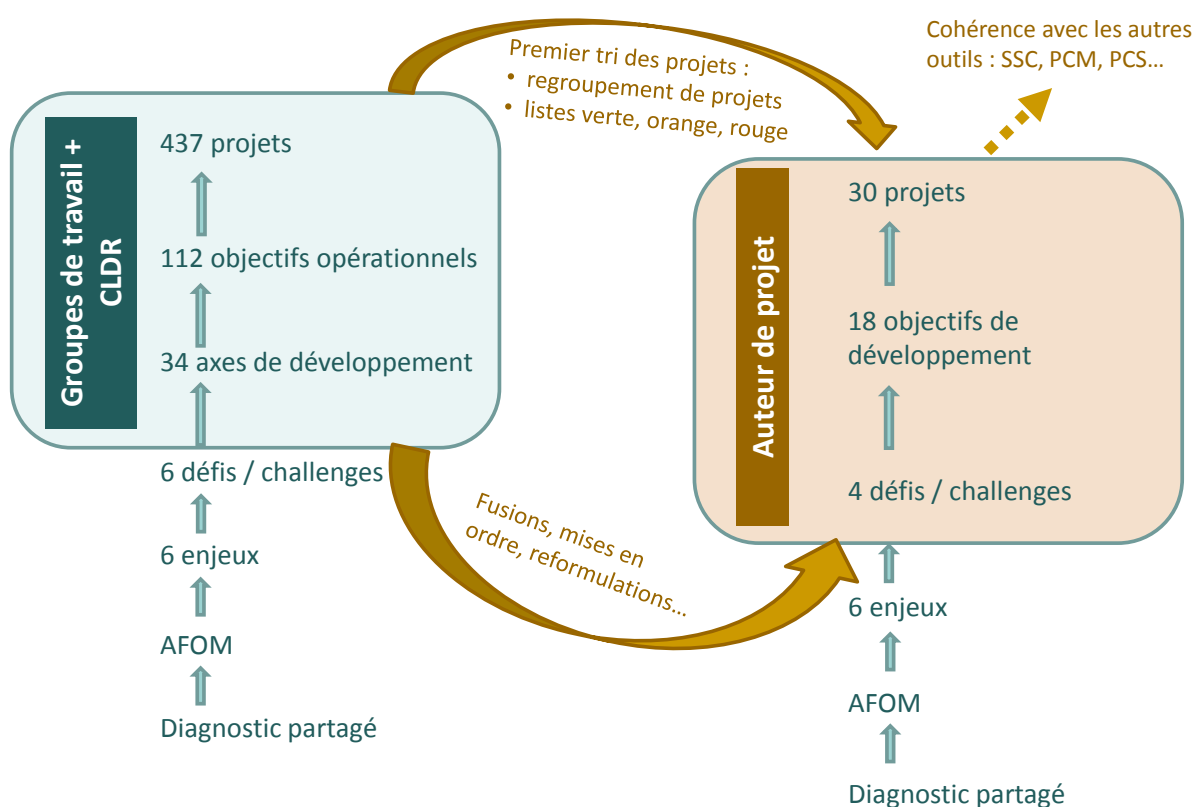
A la lumière des **synthèses AFOM** du **diagnostic partagé**, de grandes questions-clés se sont fait jour et se posent à la Commune : ces questions définissent les **enjeux** qui placent la Commune face à des choix stratégiques majeurs. Les réponses à apporter constituent autant de **défis** qui sont les « tronc » principaux de la stratégie de développement. Pour rencontrer ces défis, on va agir sur différents leviers qui sont les **objectifs de développement** (les branches de l'arbre). Enfin, les **projets** sont des actions concrètes qui contribuent à atteindre ces objectifs fixés (les feuilles de l'arbre).



Le matériau issu des brainstormings des différents groupes de travail thématiques (volet 7.1 de la partie B) était considérable : compilées par la Fondation rurale de Wallonie, les propositions amenées sur la table pour répondre aux six défis identifiés se déclinaient en 34 « axes de développement » (= ce sur quoi on va agir pour améliorer la problématique identifiée), 112 « objectifs opérationnels » (= résultats opérationnels attendus) et 437 idées de projets (dont 429 issues directement des groupes de travail).

Un important travail d'élagage, de regroupement et de mise en forme a ensuite été réalisé par l'Auteur de projet avec la collaboration de la CLDR (volet 7.2 de la partie B).

- Quatre défis ont été proposés pour répondre aux six enjeux principaux et à l'enjeu transversal.
- Les 34 axes de développement et 112 objectifs opérationnels ont été fusionnés et rassemblés en 18 « objectifs de développement » qui sont les grands champs d'actions permettant de répondre au quatre défis.
- 30 projets ont été retenus pour opérationnaliser la stratégie, au départ des 437 idées de projets initiales.



DES ENJEUX AUX DÉFIS

Le diagnostic partagé et la synthèse AFOM qui l'accompagne ont permis de distinguer un enjeu transversal et six grands enjeux présentés sous forme de questions. Les réponses à ces questions représentent autant de défis à relever par la commune et ses habitants. Ces défis portent sur un horizon d'une quinzaine d'années (« chiche que en 2030... »).

Suite au travail de mise en ordre des réflexions et propositions d'actions rassemblées dans le cadre des groupes de travail, il est apparu que certains enjeux convergeaient vers un même défi :

- la démographie avec ses services adaptés et la question du logement font l'objet d'un seul défi lié à la qualité de la vie et aux services à la population.
- L'enjeu du développement de l'économie locale a été associé avec celui du lien tourisme – loisir.

Par ailleurs, un nouveau défi a été identifié à la suite de ce travail : l'accroissement de l'autonomie énergétique qui englobe notamment la question des alternatives à la voiture individuelle dans l'enjeu de la mobilité, et celle de la

performance énergétique des bâtiments dans l'enjeu du logement.

1. Environnement : Comment gérer, préserver et améliorer la qualité des paysages et de l'environnement ?

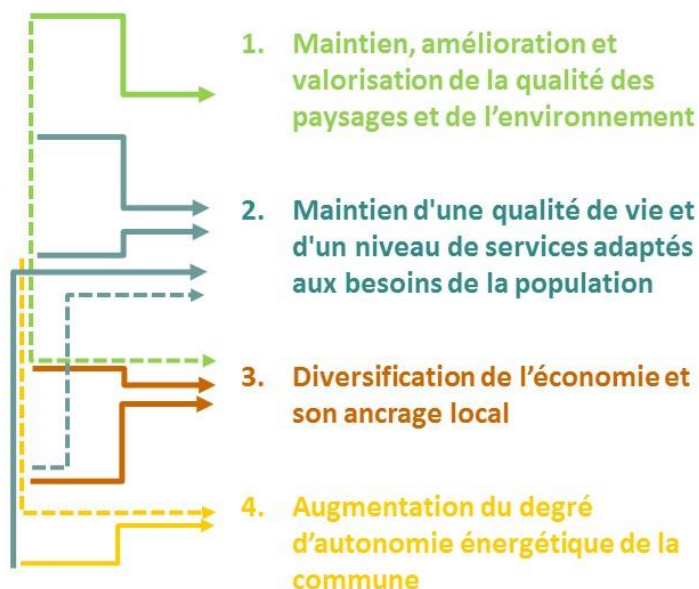
2. Démographie et services : Comment préserver l'équilibre entre l'accueil et les services aux habitants, et le maintien de la qualité de vie ?

3. Logement : Comment faire en sorte que les habitants puissent trouver des logements adaptés à leurs besoins ?

4. Economie : Comment mettre en place une structure de développement économique local ?

5. Tourisme / Culture : Quels liens entre tourisme et culture ?

6. Mobilité : Quelles possibilités de développement des alternatives à la voiture individuelle ?



DES DÉFIS AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le souci d'une simplification de la stratégie et afin de ne pas trop complexifier le travail d'évaluation ultérieur, le nombre de ramifications et de champs d'actions a été réduit. Pour relever chacun des quatre défis, on a identifié entre trois et six objectifs de développement qui sont autant de grandes thématiques d'actions dans lesquelles viendront s'inscrire les projets.

Pour chaque objectif, des critères d'évaluation sont définis afin de pouvoir estimer l'impact de la réalisation des projets sur la mise en œuvre de la stratégie.

L'arbitrage des autres outils stratégiques

Un grand nombre de thématiques abordées ont fait l'objet d'une vision relativement consensuelle de la part des différents participants au processus d'élaboration de la stratégie. Sur certains sujets toutefois, des divergences de points de vue sont apparues. Dans ce cas, on s'est référé aux outils stratégiques existants au sein de la commune pour procéder aux nécessaires arbitrages. Le schéma qui suit présente les principaux cas de divergences qui se sont présentés et les outils et options stratégiques sur lesquels se sont basés les arbitrages.

Accroissement démographique : faut-il définir une limite ?

Objectif A : Maîtriser la croissance de la population communale

Quel type d'agriculture ?

Arbitrage : options du schéma de structure et du PCM

Objectif E : Assurer le maintien d'un espace agricole durable au sein d'un espace rural multifonctionnel et au service d'une agriculture moderne de « produits services »

Contournement routier ?

PCM/Collège : pas de contournement

DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT AUX PROJETS

Chacune des 437 idées de projet a fait l'objet d'une brève évaluation sur base de sa faisabilité estimée (0 à +++), de son apport à la stratégie de l'ODR (0 à +++), de son appréciation par la CLDR (nombre de + et de -), de sa similitude ou référence à d'autres idées et le cas échéant d'un court commentaire.

L'identification des 30 projets s'est faite en plusieurs étapes :

- La fusion des projets de portée similaire
exemple : « créer une crèche » et « créer une structure d'accueil de la petite enfance ».
- Le regroupement de certaines idées au sein d'un nouveau projet de portée plus globale et au nom plus générique
exemple : 10 idées de projets relatives à l'aménagement d'un réseau de modes doux et 3 idées relatives à la promotion de ce réseau sont regroupées en un projet intitulé « aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire ».

Ce premier travail de fusions-regroupements a déjà permis de réduire le nombre de projets à 247. Pour aller plus loin, on a procédé à une classification des idées en trois listes sur base de leur évaluation :

- **Liste verte** : idées réalistes, conformes à la stratégie de développement et pouvant être mises en œuvre dans le cadre de l'opération de développement rural ;
- **Liste orange** : idées à réaliser dans le cadre d'autres outils que l'opération de développement rural
exemples : idées de projets relatives à un Règlement communal d'Urbanisme, à des règlements de police (agents de quartier, interdiction des quads dans les bois)...
- **Liste rouge** : idées peu réalistes (« réinstaurer un tram »), à l'énoncé trop flou, (« améliorer le confort et la qualité de la vie »), déjà réalisées (« agrigolf », apéros ruraux, système d'échange local) ou contraires à la stratégie de développement (*contournement d'Iltre*).

Après plusieurs débats avec la CLDR et le Collège, suivis de nouveaux regroupements et de nouveaux intitulés permettant un champ d'application plus large, une liste « finale » de 30 projets a pu être établie et validée par tous les participants.

Ces projets ont ensuite été priorisés au terme d'un processus qui a été détaillé dans la partie B (chapitre 8).

LA STRATÉGIE DU DÉVELOPPEMENT RURAL À ITTRE : 4 DÉFIS, 18 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT ET 30 PROJETS

La stratégie du développement rural va donc s'articuler sur **quatre grands défis**. Pour chacun de ceux-ci on rappelle les questions enjeux auxquelles il cherche à répondre, on présente ses grandes orientations d'actions appelées objectifs de développement – avec, pour chacun, les indicateurs d'évaluation et les projets associés - et on vérifie la cohérence des options retenues avec les autres documents stratégiques de la commune, notamment avec les objectifs de développement du schéma de structure.

Rappelons que l'enjeu transversal de valorisation de la ruralité ne se traduit pas par un défi particulier mais qu'il s'inscrit en filigrane de chaque défi et objectif. De la même manière, l'intégration de la dimension « développement durable » dans la stratégie fait l'objet d'une évaluation globale au terme de la présentation des quatre défis.

DEFI 1. LE MAINTIEN, L'AMELIORATION ET LA VALORISATION DE LA QUALITE DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT

L'ENJEU PRINCIPAL

Comment gérer, préserver et améliorer la qualité des paysages et de l'environnement face aux différentes pressions que connaît le territoire (urbanistique, économique, démographique, etc.) ?

LE DÉFI

En 2030, Ittre aura développé son capital paysager et environnemental, notamment par la mise en valeur et l'utilisation raisonnée de ses espaces ruraux.

Indicateurs

Amélioration des principaux indicateurs environnementaux sur le territoire de la commune : qualité de l'air, de l'eau, nuisances acoustiques, fragmentation... (Sources : DGO3 fiches environnementales communales et Etat de l'Environnement wallon).

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Pour relever ce très vaste défi territorial, il convient de travailler de front sur plusieurs pistes. Les « objectifs de développement » définissent ces pistes et ces leviers d'actions pour la Commune, identifiés à travers le diagnostic partagé. Il s'agit d'objectifs opérationnels qui seront rencontrés par la mise en œuvre d'un certain nombre de « projets ».

Pour ce premier enjeu, on définit les quatre objectifs de développement suivants :

1. *Mettre en place des outils d'information et de sensibilisation des citoyens et réaliser des actions exemplaires dans les domaines de l'environnement, des paysages, du patrimoine et de la biodiversité*

Justification et effets multiplicateurs

La question de la sensibilisation de la population, en particulier dans les matières environnementales, est apparue très rapidement dans une commune qui cultive une longue tradition de participation citoyenne. Au-delà des simples

campagnes indiquant les bons comportements à adopter, il y a une volonté très nette que la Commune montre l'exemple de manière concrète en réalisant des actions sur le terrain. Ces actions ne doivent pas nécessairement impliquer des moyens considérables, mais elles doivent avoir une valeur exemplative.

Indicateurs

- Nombre d'outils et d'actions d'information et de sensibilisation mis en place
- Nombre de personnes concernées par ces outils et actions
- Nombre d'actions exemplatives réalisées sur le terrain (aménagement de site, plantation...)

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.02. Réalisation et suivi d'une charte des paysages

- 1.09. Aménagement de sentiers et circuits de promenade
- 2.01. Aménagements de dispositifs de rétention des eaux pluviales
- 2.05. Valorisation de l'Espace Bauthier
- 3.01. Création de réserve naturelle
- 3.06. Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires

2. Réduire l'impact de l'urbanisation et du bâti sur les paysages par l'application des outils d'urbanisme et la mise en œuvre des projets publics dans et autour des noyaux existants

Justification et effets multiplicateurs

Associée à une forte pression démographique, l'urbanisation importante que connaît la commune entraîne des craintes quant à une diminution de la qualité du cadre de vie. Même si elles relèvent davantage du schéma de structure communal, les questions urbanistiques ne peuvent être passées sous silence dans l'élaboration de la stratégie du PCDR ; elles ont d'ailleurs été largement relayées tout au long du processus participatif. Cet objectif de développement fait référence aux outils d'urbanisme et il insiste sur le rôle d'exemple des pouvoirs publics quant à la localisation adéquate et à l'intégration urbanistique et paysagère des projets qu'ils mettent en œuvre, notamment (mais pas uniquement) dans le cadre du PCDR.

Indicateurs

- Nombre d'outils et de documents d'urbanisme (guide, schéma d'orientation local...)
- Nombre de projets publics dans et autour des noyaux existants

Projets associés à cet objectif

- 2.01. Aménagements de dispositifs de rétention des eaux pluviales
- 3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

3. Mettre en place des mesures de renforcement du maillage écologique et de gestion et valorisation des paysages ruraux

Justification et effets multiplicateurs

La qualité écologique du territoire est intéressante mais son maillage reste incomplet. Quant aux paysages ruraux de

qualité, ils font partie intégrante de l'identité de la commune. Maillage écologique et paysages ruraux sont par ailleurs deux éléments majeurs de l'enjeu transversal de la ruralité qu'il convient de préserver et de valoriser. Au-delà de la sensibilisation et des petites actions qui y sont associées et menées à titre d'exemples (1^{er} objectif), cet objectif vise à réaliser des aménagements de sites destinés à renforcer la biodiversité ou la qualité des paysages, ou le plus généralement les deux. Il vise également à mettre en place des mesures de gestion adéquates qui permettent d'inscrire ces actions dans la durée.

Indicateurs

- Nombre de sortes de mesures mises en place
- Nombre d'actions sur sites

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.02. Réalisation et suivi d'une charte des paysages

1.03. Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols

1.09. Aménagement de sentiers et circuits de promenade

1.10. Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire

2.01. Aménagements de dispositifs de rétention des eaux pluviales

2.05. Valorisation de l'Espace Bauthier

2.09. Valorisation du canal

2.10. Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes

3.01. Création de réserve naturelle

3.06. Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires

4. Mettre en place des mesures de gestion globale de l'eau destinées à limiter les risques de ruissellement et d'inondations et à améliorer la qualité des eaux

Justification et effets multiplicateurs

La gestion des eaux pluviales est un sujet essentiel dans une commune qui a déjà connu plusieurs épisodes d'inondations dramatiques. Il relève à la fois du domaine de l'urbanisme, de l'évolution des pratiques agricoles et de la gestion hydrologique des cours d'eau. Les mesures à mettre en place pour tendre vers cet objectif peuvent donc être de natures très variées. Par ailleurs, la gestion globale de l'eau vise également à améliorer la qualité des eaux de surface et souterraines dans une vision systémique de cette ressource.

Ces deux derniers objectifs sont largement interdépendants : des aménagements de sites envisagés dans l'optique de limiter le ruissellement peuvent contribuer largement à la valorisation des paysages et au renforcement du maillage écologique, et vice versa.

Indicateurs

- Nombre de mesures mises en places (conditions urbanistiques, actions avec les agriculteurs...)
- Nombre d'aménagements de sites
- Volume de stockage des eaux pluviales dans les bassins d'orage et zones d'immersion temporaire
- Evolution de la qualité biologique des eaux de surface et de la qualité chimique des eaux souterraines

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.03. Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols

2.01. Aménagements de dispositifs de rétention des eaux pluviales

2.07. Réaménagement du centre d'Iltre

2.09. Valorisation du canal

3.01. Création de réserve naturelle

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

ADÉQUATION AVEC LES AUTRES OUTILS STRATÉGIQUES DE LA COMMUNE

Le **schéma de structure communal** identifie sept objectifs de développement, d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Le défi du paysage et de l'environnement est abordé dans trois de ces objectifs : un qui relève essentiellement du cadre paysager et bâti, un qui se focalise sur les milieux écologiques et un qui aborde les défis de l'agriculture. Le premier défi du développement rural est tout à fait compatible avec ces objectifs et les axes stratégiques sur lesquels ils s'appuient :

« *Objectif B : « Assurer la conservation et la valorisation du patrimoine paysager et bâti.*

Préserver et renforcer la qualité du cadre de vie communal, et assurer le confort des résidents et des visiteurs »

« *Objectif C : « Préserver et valoriser les nombreux espaces de grande qualité écologique identifiés au sein du territoire communal »*

« *Objectif E : « Assurer le maintien d'un espace agricole durable au sein d'un espace rural multifonctionnel et au service d'une agriculture moderne de 'produits services' »*

Le **PCDN** d'Iltre est avant tout un programme d'actions, qui s'appuie sur un cadre stratégique très concis. Il précise toutefois que « le but est de permettre la création d'un réseau écologique reliant les différentes zones naturelles. Ce maillage écologique devrait favoriser la biodiversité et la circulation des espèces dont dépend à terme leur survie. (...) Les motivations spécifiques de la commune d'Iltre sont :

- de sensibiliser le public à la beauté et à la fragilité de la nature afin de protéger les écosystèmes et prévenir les nuisances ;
- de susciter un désir de nature dans le but de préserver les ressources naturelles. »

Bien qu'ils se réfèrent à une thématique plus large que la biodiversité, les objectifs du PCDR de sensibilisation de la population et d'aménagement de sites s'inscrivent donc bien dans cette philosophie.

DEFI 2. LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION D'UNE QUALITE DE VIE ET D'UN NIVEAU DE SERVICES ADAPTES AUX BESOINS DE LA POPULATION

LES ENJEUX PRINCIPAUX

Enjeu démographie / services

Comment répondre aux besoins et services nécessaires à une population en forte croissance ? Comment préserver l'équilibre entre l'accueil de nouveaux habitants et le maintien de la qualité de vie ? Comment répondre à des besoins qui évoluent tout au long du parcours de vie ?

Enjeu logement

Comment éviter que des habitants soient contraints de quitter la commune pour pouvoir trouver des logements adaptés à leurs besoins ou à leurs moyens ?

Comme on l'a déjà signalé, ces deux enjeux de la démographie et du logement abordent ensemble un champ d'investigation très large mais qui converge vers une question générique : *comment faire en sorte que chaque habitant d'Iltre puisse vivre durablement dans la commune qu'il a choisie ? Qu'il puisse trouver les services dont il a besoin en fonction de ses moyens et à chaque étape de son parcours de vie ?*

LE DÉFI

En 2030, Iltre aura maintenu une qualité de vie et un niveau de services adaptés à chaque habitant en fonction de ses moyens et de ses besoins, ceci grâce à la maîtrise de sa croissance démographique (sans toutefois fixer de seuil maximal) et à une diversification du parc de logements.

Indicateurs

Indicateurs complémentaires au PIB par commune établis par l'Iweps : indice de situation sociale et indice des conditions du bien-être (<http://icpib.iweps.be/indicateurs-complémentaires-pib.php>).

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Pour relever le défi de la qualité de vie, plusieurs pistes ont été identifiées : on peut l'aborder d'un point de vue plus quantitatif, ou sous l'angle des besoins spécifiques liés à certaines classes d'âge ou encore sous le prisme des liens entre les habitants et de la qualité du « vivre ensemble ». On propose dès lors les six objectifs de développement suivants.

1. *Maîtriser le développement urbanistique et démographique de la commune pour préserver un équilibre entre accueil et maintien de la qualité de vie*

Justification et effets multiplicateurs

Cet objectif reflète une volonté très nette de la Commune et de ses habitants, il est toutefois assez complexe à mettre en œuvre dans la mesure où les leviers d'action de la Commune sont assez réduits dans ce domaine. Plusieurs projets peuvent toutefois s'y référer.

Indicateurs

- Evolution de la population

- Evolution de la consommation d'espace destiné à l'urbanisation

Projets associés à cet objectif

2.01. Réalisation et suivi d'une charte des paysages

1.04. Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu

2.06. Réalisation d'une charte rurale

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

2. *Anticiper l'augmentation prévisible des besoins liés aux différentes catégories d'âges*

Justification et effets multiplicateurs

Certains besoins en services sont plus spécifiquement associés à certaines classes d'âge. C'est le cas notamment des plus jeunes et des plus âgés. Les perspectives de population laissent apparaître une augmentation assez sensible de ces classes d'âge, dont on peut estimer l'ordre de grandeur. Il est donc possible et nécessaire d'anticiper ces besoins afin que l'accroissement ne se traduise pas par une diminution de la qualité des services rendus aux habitants de la commune.

Indicateurs

- Taux de couverture des services liés à des classes d'âge : accueil de la petite enfance, élèves du fondamental suivant la scolarité dans leur commune, structures d'accueil des aînés...
- Taux de couverture des services de santé de proximité : médecins, professions paramédicales.../habitant.

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.04. Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu

1.05. Création d'une maison de village à Haut-Ittre

2.02. Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes

2.03. Mise en place de service de santé de proximité

2.04. Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

3.03. Création de logements accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat

3. *Elargir l'offre en logements en favorisant les possibilités de diversifier le parc, en encourageant des démarches innovantes et en utilisant à bon escient les réserves foncières publiques*

Justification et effets multiplicateurs

La question du logement est un des grands axes d'action pour rencontrer le défi de la qualité de la vie dans la commune. Si la qualité du parc de logements est globalement très bonne, celui-ci se caractérise par sa faible diversité et par son coût élevé. L'ambition d'élargir l'offre en logements passe à la fois par l'encouragement des acteurs privés à œuvrer dans ce sens et par la mise en œuvre d'actions publiques exemplaires.

Indicateurs

- Nombre de démarches innovantes mises en place ou encouragées par la Commune
- Nombre de logements publics créés
- Diminution du ratio entre prix moyen des maisons ordinaires et revenu moyen

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.04. Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

3.03. Création de logements accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat

4. Aménager des "quartiers de vie" alliant une mixité sociale et intergénérationnelle avec la présence de services de proximité

Justification et effets multiplicateurs

Les questions relatives aux modes d'habiter dépassent la simple dimension du logement, même si celle-ci en est un aspect fondamental. Le zonage fonctionnel et socio-économique qui a eu cours pendant plusieurs décennies a largement montré ses limites en termes de qualité de vie. Pour devenir de véritables « quartier de vie », les espaces bâtis doivent pouvoir accueillir une diversité de classes sociales, de classes d'âge et de fonctions, tout en offrant un certain nombre de services de proximité.

Indicateurs

- Nombre de projets intergénérationnels
- Nombre de sites faisant l'objet d'un réaménagement d'ensemble
- Nombre de commerces et services de proximité

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.04. Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu

1.10. Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire

2.02. Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes

2.03. Mise en place de service de santé de proximité

2.04. Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance

2.05. Valorisation de l'Espace Bauthier

2.07. Réaménagement du centre d'Iltre

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

5. *Développer le "vivre ensemble" en soutenant et développant des initiatives tendant vers ce but, et en aménageant des espaces de rencontres et de convivialité dans les villages*

Justification et effets multiplicateurs

Dans l'esprit transversal d'une valorisation de la ruralité à Ittre, la question du vivre ensemble s'impose comme un champ majeur des actions à mener pour relever le défi de la qualité de la vie. Comme expliqué plus haut, la ruralité peut s'envisager comme un cadre de vie mais aussi comme un tissu de relations entre toutes les personnes qui habitent ou fréquentent le territoire. Ce « vivre ensemble » peut être nourri et développé par un travail à la fois au niveau des personnes et des espaces. Les événements, animations, rencontres et réseaux permettent de développer des liens entre les personnes, tandis que l'aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité offre un support matériel à ces initiatives.

De nombreux projets peuvent contribuer à alimenter ce vaste objectif.

Indicateurs

- Nombre d'actions favorisant le vivre ensemble
- Nombre d'espace de rencontre et de convivialité aménagés

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.04. Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu

1.05. Création d'une maison de village à Haut-Ittre

1.06. Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez

1.07. Soutien aux filières de production locale

1.09. Aménagement de sentiers et circuits de promenade

1.10. Aménagement de sentiers et circuits de promenade

2.02. Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes

2.04. Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance

2.05. Valorisation de l'Espace Bauthier

2.06. Réalisation d'une charte rurale

2.07. Réaménagement du centre d'Ittre

2.09. Valorisation du canal

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

3.03. Création de logements accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat

3.06. Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires

3.08. Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristique-culturelle

3.09. Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel

6. *Améliorer la mobilité et améliorer la sécurité des usagers les plus faibles, en les intégrant dans les projets de développement territoriaux et en garantissant un partage plus équitable de l'espace public*

Justification et effets multiplicateurs

La mobilité est également un champ d'investigation majeur de la qualité de la vie. Pour renforcer cette qualité il y a lieu d'améliorer le système global de la mobilité en tenant compte de tous les modes de déplacements, et en particulier de ceux qui ont longtemps été les parents pauvres des aménagements de l'espace : les modes doux et les transports en commun. L'idée majeure est de raisonner en termes de complémentarité des modes de transport plutôt qu'en concurrence, et d'envisager les voiries comme des espaces publics plutôt que comme de simples couloirs de circulation automobile.

Indicateurs

- Nombre d'aménagements destinés à ralentir et fluidifier le trafic automobile, et à permettre un meilleur partage de l'espace public
- Longueur du réseau aménagé pour les modes doux à vocation utilitaire
- Nombre de mesures permettant de développer des alternatives à la voiture à usage individuel

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.10. Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire

2.07. Réaménagement du centre d'Iltre

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

3.09. Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel

ADÉQUATION AVEC LES AUTRES OUTILS STRATÉGIQUES DE LA COMMUNE

Ce défi est en lien avec deux objectifs du **schéma de structure communal**. Le premier précise clairement qu'il y a lieu de maîtriser la croissance de la population communale, en abordant cette question essentiellement sous l'angle du logement. Le deuxième développe la question des besoins de la population en termes de services et d'infrastructures.

L'objectif A du schéma de structure propose une stratégie de limitation de la croissance démographique basée essentiellement sur la maîtrise de l'offre en logements. La question de la localisation du bâti et de la maîtrise de l'urbanisation est forcément plus prégnante dans l'outil d'aménagement du territoire qu'est le schéma de structure, mais on n'observe aucune incompatibilité entre le défi du développement rural et l'objectif du schéma de structure qui nous occupent. La question de la maîtrise de la croissance démographique n'avait pas été clairement tranchée à travers les groupes de travail. Par contre, le schéma de structure est très clair sur ce sujet, ce qui a permis d'orienter la stratégie du PCDR.

« Objectif A : « Maîtriser la croissance de la population communale en veillant à préserver la mixité sociale, le maintien des jeunes générations dans nos villages et en créant les conditions favorables à l'accueil de nouveaux résidents dans un souci de maîtrise de l'urbanisation et de renforcement de la structure spatiale des villages »

La commune d'Iltre à caractère très largement résidentiel connaît depuis quelques années une croissance importante de sa population qui limite les potentialités en termes de logements notamment pour les personnes qui disposent de revenus plus faibles. (...)

Actuellement, peu de logements sont disponibles ou à réhabiliter pour accueillir une hausse de population, et notamment les tranches de population plus défavorisées. (...) L'offre limitée par rapport à la demande tend à augmenter considérablement les prix du logement, du terrain, mais également des loyers.

Sur base de ces différents constats, la volonté communale est de maîtriser la croissance de la population communale, avec un souci de mixité sociale, en réponse à une demande identifiée, tout en maintenant la structure spatiale de la

commune. Cette mesure vise à mettre un frein à la tendance de l'éparpillement du bâti. »

« Objectif G : « Assurer une réponse aux besoins de la population en termes de services et d'infrastructures, tout en respectant le cadre rural du territoire communal »

La commune d'Iltre dispose d'un certain nombre de services à la population qui lui permettent d'envisager une croissance possible de sa population. (...) L'idée générale de la commune est (...) de maîtriser la croissance de la population de façon à optimiser le fonctionnement des infrastructures qu'elle met à dispositions de ses habitants (voir précédemment) (...). »

Les objectifs du **Plan Communal de Mobilité** rejoignent l'objectif 6 relatif à la mobilité ; ils visent tout particulièrement à améliorer les conditions de circulation des modes doux, notamment dans les zones urbanisées, et entre les villages.

Le **Plan de Cohésion sociale** rejoint également en grande partie ce défi à travers ses différents axes : accès à un logement décent (axe 2), accès à la santé (axe 3), liens sociaux, intergénérationnels et interculturels (axe 4).

Enfin, ce défi peut également être associé à deux objectifs du **Contrat-Programme du Centre culturel d'Iltre** :

- Valoriser le lien social et le décloisonnement géographique et culturel par l'intensification d'activités de proximités au sein des quartiers en tenant compte de la spécificité de ceux-ci et des populations qui les habitent (objectif 1).
- Favoriser la participation et/ou l'implication des publics "jeunesse" et "aînés" dans le développement d'actions culturelles sur le territoire (objectif 4).

DEFI 3 : LA DIVERSIFICATION DE L'ECONOMIE ET SON ANCRAGE LOCAL

LES ENJEUX PRINCIPAUX

L'enjeu du développement économique local

Comment mettre en place une structure de développement économique local qui soit moins dépendante de grands acteurs privés extérieurs ?

L'enjeu du lien tourisme-culture

Avec un potentiel certain en matière de tourisme de proximité et événementiel, comment améliorer l'accueil touristique pouvant entraîner des retombées économiques importantes pour la commune ? Et comment la culture peut-elle venir renforcer l'attraction touristique d'Iltre sans négliger pour autant sa fonction première de culture pour tous axée sur la participation de toutes les franges de la population ?

LE DÉFI

En 2030, Iltre aura acquis une meilleure vision stratégique de ses espaces et de son potentiel économiques, débouchant sur une augmentation et une plus grande diversité d'activités perçues par la population comme des moteurs de changement positif pour le territoire.

Indicateurs

Evolution du nombre d'indépendants et du nombre d'emplois dans les petites et moyennes entreprises.

Part de la population active travaillant dans la commune.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

L'énoncé des enjeux dévoile déjà les pistes d'actions susceptibles de relever ce défi. On explorera successivement les cinq objectifs de développement suivants.

1 Améliorer les potentialités d'accueil d'activités économiques intégrées, à la fois dans des zones spécifiques et dans les noyaux villageois

Justification et effets multiplicateurs

Le développement de l'économie locale nécessite de dédier certains espaces à cette fonction. Le plan de secteur y a affecté plusieurs zones, qui ne sont pas toutes occupées. Par ailleurs, la réflexion peut aussi porter sur l'opportunité d'inscrire de nouvelles zones, tout en respectant l'enjeu transversal de la ruralité. Enfin, la volonté de favoriser le développement endogène passe également par la possibilité d'autoriser des petites activités bien intégrées dans le tissu bâti. Cet objectif implique de mettre en place une réflexion sur la gestion de ces réserves foncières et le développement de petites activités intégrées dans les noyaux villageois.

Indicateurs

- Surfaces mises à la disposition des activités économiques
- Nombre d'ateliers ruraux créés

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.06. Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez

2.04. Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance

3.04. Gestion des espaces dédiés aux activités économiques

3.05. Création d'un centre de télétravail

3.10. Création d'un atelier rural

2 *Mettre en place des actions et mécanismes visant à soutenir les acteurs économiques existants et à faciliter l'installation de nouveaux entrepreneurs*

Justification et effets multiplicateurs

Même si la question foncière est importante, le développement économique n'est pas uniquement lié à la disponibilité de terrains. L'objectif vise à favoriser le développement économique local à travers toute une série de mesures de promotion, de mise en réseau, de recherche de synergies, de mutualisation de services... destinées à la fois à soutenir les acteurs économiques existants et à faciliter l'installation et la création de nouvelles activités.

Indicateurs

- Nombre d'actions mises en œuvre
- Nombre de nouvelles entreprises créées
- Nombre d'emplois créés comme indépendants, dans les entreprises existantes et dans les nouvelles entreprises

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.07. Soutien aux filières de production locale

1.08. Développement d'une stratégie touristique

2.08. Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune

2.10. Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes

3.05. Création d'un centre de télétravail

3.06. Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires

3.10. Création d'un atelier rural

3 *Soutenir les productions locales issues de l'agriculture durable et faciliter leur valorisation et consommation à l'échelon local*

Justification et effets multiplicateurs

Dans l'esprit transversal de la valorisation de la ruralité, le soutien et la promotion d'une agriculture durable apparaît comme un objectif majeur pour relever le défi du développement économique local. Il y a lieu d'encourager une production agricole locale respectueuse de la qualité de l'air, de l'eau et du sol, mais aussi de favoriser la transformation et la consommation locale de ces produits via des circuits courts qui permettent d'entretenir des liens entre les producteurs et les consommateurs.

Indicateurs

- Nombre de producteurs pratiquant la vente directe ou les circuits courts
- Nombre d'actions mises en œuvre : marché des producteurs, groupement d'achats commun,

coopérative...

- Nombre de personnes consommant des produits de l'agriculture locale (y compris via les cuisines collectives : écoles, maisons de repos, CPAS...)

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.03. Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols

1.07. Soutien aux filières de production locale

1.08. Développement d'une stratégie touristique

2.08. Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune

3.06. Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires

4 Améliorer l'offre touristique par le développement d'infrastructures et de filières valorisant les atouts et potentialités de la commune

Justification et effets multiplicateurs

L'attrait touristique de la commune et le potentiel de développement d'un tourisme sportif et nature à proximité de grandes concentrations urbaines ont été démontrés dans le cadre du diagnostic participatif. L'objectif est bien de développer un tourisme valorisant les ressources et les productions locales – et pas un tourisme de masse malgré la présence d'importantes réserves foncières en zone de loisirs au plan de secteur. Cet objectif s'inscrit dès lors pleinement dans le défi du développement économique local. Il passe par le développement d'une stratégie touristique débouchant sur des outils de promotion, la mise en réseau des acteurs et l'aménagement d'infrastructures au service des visiteurs mais aussi de la population locale.

Indicateurs

- Nombre de sites et d'attractions touristiques
- Nombre de services induits ou renforcés par l'activité touristique : établissement Horeca, producteurs locaux...
- Nombre d'emplois directs et indirects liés au secteur du tourisme

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.03. Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols

1.06. Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez

1.07. Soutien aux filières de production locale

1.08. Développement d'une stratégie touristique

1.09. Aménagement de sentiers et circuits de promenade

1.10. Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire

2.05. Valorisation de l'Espace Bauthier

2.07. Réaménagement du centre d'Iltre

2.09. Valorisation du canal

3.07. Relance du marché du théâtre

3.08. Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristico-culturelle

5 Développer des synergies entre les champs d'action culturels et touristiques

Justification et effets multiplicateurs

Cet objectif fait le lien entre le défi de la qualité de vie et celui du développement local. La dynamique culturelle de la commune et son rôle de levier ont été largement mis en évidence dans le diagnostic partagé. La question d'inscrire cette articulation tourisme-culture comme un défi à part entière s'est d'ailleurs posée au moment de l'élaboration de la stratégie... Il a finalement été décidé de l'aborder comme un champ d'action au service d'un défi plus large, celui du développement économique local.

La politique culturelle étant largement balisée par le Contrat-Programme du Centre culturel local, il n'appartient pas à l'Opération de Développement rural de définir un programme d'actions à portée spécifiquement culturelle. La plus-value de l'ODR est de mettre l'accent sur l'articulation à développer entre la stratégie culturelle et une stratégie touristique à mettre en place (objet de l'objectif 4).

Indicateurs

- Nombre d'événements culturels et touristiques attirant une population extérieure
- Population totale attirée par des événements

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.02. Réalisation et suivi d'une charte des paysages

1.05. Création d'une maison de village à Haut-Ittre (1ère convention)

1.06. Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez

1.07. Soutien aux filières de production locale

1.08. Développement d'une stratégie touristique

2.05. Valorisation de l'Espace Bauthier

2.07. Réaménagement du centre d'Ittre

2.09. Valorisation du canal

3.07. Relance du marché du théâtre

3.08. Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristico-culturelle

ADÉQUATION AVEC LES AUTRES OUTILS STRATÉGIQUES DE LA COMMUNE

Le **schéma de structure communal** consacre un objectif à la thématique économique, qui développe bien les potentialités et les contraintes identifiées dans le défi. Les deux outils restent sur la même ligne stratégique.

« Objectif F : « Permettre la croissance de l'emploi et l'implantation de nouvelles activités dans le cadre et le respect de son environnement, de son patrimoine et de son paysage ».

(...) L'activité économique et les pôles d'emplois sont surtout situés le long du canal, avec un caractère historique. Et si de nouveaux emplois sont offerts sur le territoire de la commune d'Ittre, le nombre de demandeurs d'emplois est peu élevé. L'idée générale de la commune est d'anticiper les besoins du développement économique et assurer l'accueil et

le développement d'entreprises, aux marges de la commune essentiellement. Ce développement doit cependant se faire dans le respect des aspects qui font la ruralité à Ittre.

Bien que son approche soit essentiellement abordée sous l'angle de la structuration spatiale, le schéma de structure aborde également la question des différents « publics » visés par les dynamiques associatives et culturelles et établit des ponts entre culture, loisirs et tourisme. La stratégie de développement rural est plus explicite dans les souhaits de collaborations et de synergies. Elle est complémentaire à l'objectif en en précisant certains aspects.

« Objectif D : « Affirmer la commune d'Ittre comme un village de production culturelle, de vie associative et comme un lieu propice à la détente et aux loisirs, dans le cadre et le respect de son environnement, de son patrimoine et de son paysage »

Ittre se distingue par une grande activité culturelle, associative et de loisir qui en fait sans conteste une spécificité par rapport à d'autres communes de la même ampleur. Cette activité est liée en partie à son environnement de grande qualité notamment au niveau paysager ou patrimonial. Mais diverses infrastructures culturelles, associatives ou de loisirs viennent dynamiser cette activité. Le village d'Ittre constitue un point central d'accueil touristique, de loisirs et culturel. Cet objectif vise à satisfaire les besoins en infrastructures de détente et de loisirs de la population de la commune d'Ittre tout en dynamisant le secteur touristique.

(...) L'idée générale est de confirmer l'activité existante et de développer un certain nombre d'autres activités, notamment les loisirs environnementaux, et de réhabiliter le pôle de Fauquez à bon potentiel. Les développements se font dans une logique de loisirs culturels et environnementaux de qualité, accessibles à tous et dans le respect de la ruralité communale.

Le **Plan de Cohésion sociale** aborde le domaine de l'économie locale essentiellement à travers son axe 1 qui se consacre à l'insertion socio-professionnelle. La complémentarité est très claire avec la stratégie du développement rural.

Enfin, à travers ses objectifs touristiques, culturels et de valorisation des producteurs locaux, le défi rencontre de nombreuses ambitions du **Contrat-Programme du Centre culturel CLI**.

DEFI 4. L'AUGMENTATION DU DEGRE D'AUTONOMIE ENERGETIQUE DE LA COMMUNE

LES ENJEUX PRINCIPAUX

L'enjeu mobilité : les alternatives à la voiture individuelle

Quelles sont les possibilités de développement d'alternatives à la voiture individuelle au sein de la commune ?

L'enjeu résidentiel

L'enjeu énergétique apparaît aussi à travers la question résidentielle : l'âge et la typologie du bâti font que la consommation résidentielle est importante. La réduction de la dépendance énergétique de la commune passe à la fois par une diminution de la consommation et par une utilisation accrue de sources d'énergie locales. C'est dans le secteur résidentiel que le potentiel d'action de la commune en matière d'énergie est le plus important. Mais des arbitrages devront être trouvés entre certains enjeux qui peuvent être sources de tensions : dans le cas de l'énergie, le développement d'énergies renouvelables devra dans certains cas être mis en balance avec la préservation du caractère rural et des paysages de la commune.

LE DÉFI

En 2030, le taux d'autonomie énergétique de la commune tendra vers 30 %.

Il s'agit d'un objectif fixé par la Convention des Maires, charte d'engagement local développée à l'échelle européenne. Cette Convention sera signée par la Commune dans le cadre du programme Pollec II.

Indicateurs

Taux d'autonomie énergétique, soit le ratio « énergie produite et valorisée dans la commune / énergie consommée dans la commune ».

Cet objectif est inspiré de la Convention (européenne) des Maires pour le Climat et l'Energie ainsi que par le projet Pollec 2 (Politique local énergie climat) de la Wallonie auquel participe la Commune.

LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

Trois axes d'actions sont envisagés pour tâcher de relever ce défi : ils visent à la fois à réduire la consommation d'énergie (diminution du dénominateur) et à valoriser les sources d'énergie locales (augmentation du numérateur).

1. *Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et des espaces publics via l'information et via l'accompagnement et la mise en place d'actions et de projets exemplaires*

Justification et effets multiplicateurs

Les bâtiments résidentiels et tertiaires sont de très grands consommateurs d'énergie. La Commune dispose de plusieurs leviers d'actions dans ce domaine où le potentiel d'économies d'énergie est important : sensibilisation des citoyens, respect des normes énergétiques, investissements dans les bâtiments publics... L'éclairage public est également un champ d'application intéressant pour réduire les consommations énergétiques.

Indicateurs

- Nombre de campagnes d'information et de sensibilisation
- Nombre d'actions et de projets exemplaires mis en place

- Diminution de la consommation énergétique publique et privée dans le secteur résidentiel et des services

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

2.07. Réaménagement du centre d'Iltre

2.10. Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes

3.02. Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité

3.03. Création de logements accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat

2. Valoriser le potentiel énergétique local par le soutien à diverses formes d'énergies renouvelables et par une meilleure utilisation de l'énergie produite (cogénération, réseau de chaleur)

Justification et effets multiplicateurs

Pour mieux valoriser le potentiel énergétique local, on peut agir sur deux fronts : valoriser de l'énergie actuellement produite mais non utilisée, et développer des installations de production d'énergie renouvelable. Dans le premier cas, il s'agit essentiellement de développer des réseaux de chaleur soit à petite ou moyenne échelle (cogénération), soit au niveau des grandes entreprises industrielles de la commune. Dans le deuxième cas, il s'agit d'encourager des initiatives publiques et privées, en privilégiant les sources d'énergie du soleil et de la biomasse qui présentent un bon potentiel de développement tout en s'inscrivant dans le cadre rural et paysager de la commune.

Indicateurs

- Taux de valorisation de l'énergie dissipée par les trois grands consommateurs de la commune : incinérateur de Virginal, NMLK, Idempapers
- Nombre de sites de production d'énergie renouvelable (publics et privés) et de cogénération
- Puissance installée et quantité globale d'énergie produite par ces installations

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

2.10. Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes

3. Réduire les consommations énergétiques liées aux transports en limitant la nécessité de l'usage de la voiture et en développant des alternatives de déplacements à la voiture individuelle

Justification et effets multiplicateurs

En plus des bâtiments et des espaces publics, les transports représentent un autre levier d'action très important dans la perspective de réduire la consommation d'énergie. Cette partie du défi est plus complexe car la consommation énergétique des transports continue à s'accroître, les améliorations technologiques étant plus que compensées par une augmentation globale des déplacements. L'objectif vise surtout à développer des mesures pour lesquelles la Commune a des capacités d'action : développement du covoiturage, d'itinéraires pour les modes doux, de services de proximité... même si les transports en commun restent une alternative pertinente à développer avec les acteurs concernés.

Indicateurs

- Nombre de mesures et d'actions mises en œuvre pour favoriser des alternatives à la voiture individuelle

- Nombre d'habitations connectées au réseau aménagé pour les modes doux (moins de 500 mètres)
- Part modale de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail

Projets associés à cet objectif

(En gras : projet dont il s'agit de l'objectif principal)

1.05. Création d'une maison de village à Haut-Ittre (1ère convention)

1.06. Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez

1.07. Soutien aux filières de production locale

1.09. Aménagement de sentiers et circuits de promenade

1.10. Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire

2.07. Réaménagement du centre d'Ittre

2.08. Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs de la commune

2.09. Valorisation du canal

3.05. Création d'un centre de télétravail

3.06. Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires

3.09. Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel

ADÉQUATION AVEC LES AUTRES OUTILS STRATÉGIQUES DE LA COMMUNE

Le schéma de structure ne traite pas l'enjeu énergétique comme un objectif à part entière, mais il l'aborde indirectement à travers les thématiques résidentielle et de mobilité.

« Objectif A : « Maîtriser la croissance de la population communale en veillant à préserver la mixité sociale, le maintien des jeunes générations dans nos villages et en créant les conditions favorables à l'accueil de nouveaux résidents dans un souci de maîtrise de l'urbanisation et de renforcement de la structure spatiale des villages »

(...) Cet objectif vise également l'application de mesures qui contribuent à encourager les économies d'énergie et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Il est primordial que la commune développe une politique énergétique pour l'amélioration des performances du parc immobilier. Les économies d'énergie devront se faire tous les niveaux : logements, services et équipements, activités économiques, ... Cette politique sera également appliquée au parc immobilier public. Ainsi, on veillera à l'amélioration de la qualité et de l'efficacité de la performance énergétique des bâtiments, aux choix des combustibles, à la production d'énergie renouvelables (panneaux solaires,...),... On veillera également au sein des lotissements à la promotion de l'habitat mitoyen. Ces mesures seront notamment encouragées par la politique de primes « énergétiques ».

« Objectif G : « Assurer une réponse aux besoins de la population en termes de services et d'infrastructures, tout en respectant le cadre rural du territoire communal »

(...) Au niveau des infrastructures, la commune d'Ittre présente des carences importantes dans les infrastructures de déplacements. L'idée générale de la commune est (...) d'apporter des réponses satisfaisantes à deux insuffisances devenues urgentes : la mobilité et l'épuration de ses eaux.

- Maîtriser la mobilité en vue d'atteindre un équilibre entre la satisfaction de la demande de déplacement et la préservation du cadre de vie. Un plan communal de mobilité est en cours de réalisation.
- Développer les réseaux 'doux' de loisirs, autour du Ravel, et profitant des grandes potentialités de la commune au niveau paysager et environnemental. Ce développement s'axe autour d'un rééquilibrage de la position des modes au sein des villages, et d'un renforcement des itinéraires à vocation de loisirs.

- *Aménager d'un pôle d'intermodalité (voiture/bus et parking covoiturage) au niveau de l'échangeur de Haut-Ittre (...) »*

Les objectifs du **Plan Communal de Mobilité** rejoignent l'objectif 3 relatif à la mobilité ; ils visent tout particulièrement à améliorer les conditions de circulation des modes doux, notamment dans les zones urbanisées, et entre les villages, ainsi qu'à améliorer les services offerts par les transports en commun.

SYNTHESE : LES DEFIS ET OBJECTIFS DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Défis	Objectifs de développement
Défi 1. Le maintien, l'amélioration et la valorisation de la qualité des paysages et de l'environnement	1.A. Mettre en place des outils d'information et de sensibilisation des citoyens et réaliser des actions exemplaires dans les domaines de l'environnement, des paysages, du patrimoine et de la biodiversité
	1.B. Réduire l'impact de l'urbanisation et du bâti sur les paysages par l'application des outils d'urbanisme et la mise en œuvre des projets publics dans et autour des noyaux existants
	1.C. Mettre en place des mesures de renforcement du maillage écologique et de gestion et valorisation des paysages ruraux
	1.D. Mettre en place des mesures de gestion globale de l'eau destinées à limiter les risques de ruissellement et d'inondations et à améliorer la qualité des eaux
Défi 2. Le maintien et l'amélioration d'une qualité de vie et d'un niveau de services adaptés aux besoins de la population	2.A. Maîtriser le développement urbanistique et démographique de la commune pour préserver un équilibre entre accueil et maintien de la qualité de vie
	2.B. Anticiper l'augmentation prévisible des besoins liés aux différentes catégories d'âges
	2.C. Elargir l'offre en logements en favorisant les possibilités de diversifier le parc, en encourageant des démarches innovantes et en utilisant à bon escient les réserves foncières publiques
	2.D. Aménager des "quartiers de vie" alliant une mixité sociale et intergénérationnelle avec la présence de services de proximité
	2.E. Développer le "vivre ensemble" en soutenant et développant des initiatives tendant vers ce but, et en aménageant des espaces de rencontres et de convivialité dans les villages
	2.F. Améliorer la mobilité et améliorer la sécurité des usagers les plus faibles, en les intégrant dans les projets de développement territoriaux et en garantissant un partage plus équitable de l'espace public
Défi 3. La diversification de l'économie et son ancrage local	3.A. Améliorer les potentialités d'accueil d'activités économiques intégrées, à la fois dans des zones spécifiques et dans les noyaux villageois
	3.B. Mettre en place des actions et mécanismes visant à soutenir les acteurs économiques existants et à faciliter l'installation de nouveaux entrepreneurs
	3.C. Soutenir les productions locales issues de l'agriculture durable et faciliter leur valorisation et consommation à l'échelon local
	3.D. Améliorer l'offre touristique par le développement d'infrastructures et de filières valorisant les atouts et potentialités de la commune
	3.E. Développer des synergies entre les champs d'action culturels et touristiques
Défi 4. L'augmentation du degré d'autonomie énergétique de la commune	4.A. Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et des espaces publics via l'information et via l'accompagnement et la mise en place d'actions et de projets exemplaires
	4.B. Valoriser le potentiel énergétique local par le soutien à diverses formes d'énergies renouvelables et par une meilleure utilisation de l'énergie produite (cogénération, réseau de chaleur)
	4.C. Réduire les consommations énergétiques liées aux transports en limitant la nécessité de l'usage de la voiture et en développant des alternatives de déplacements à la voiture individuelle

MISE EN RELATION DES OBJECTIFS AVEC LES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le tableau qui suit reprend les seize thématiques du développement durable identifiées par le Bureau Fédéral du Plan dans son site internet relatif aux indicateurs de développement durable (<http://www.indicators.be/fr>). Ces seize thématiques regroupent ensemble 75 indicateurs de développement durable, dont le suivi et l'évolution font l'objet d'un tableau de bord annuel dressé par la Bureau du Plan.

Le tableau croise les objectifs du PCDR avec les thématiques du développement durable en vérifiant dans chaque cas s'il existe un lien significatif entre l'objectif et la thématique de développement durable et, le cas échéant, en estimant son intensité (X ou XX). Il permet de vérifier que l'ensemble des objectifs couvrent bien l'entièreté du champ du développement durable et, dans l'autre sens, que chaque thématique de développement durable soit bien rencontrée par au moins un objectif du PCDR.

Thématique du développement durable (source : indicateurs du développement durable du Bureau fédéral du Plan http://www.indicators.be/fr)	Défi 1. Le maintien, l'amélioration et la valorisation de la qualité des paysages et de l'environnement				Défi 2. Le maintien et l'amélioration d'une qualité de vie et d'un niveau de services adaptés aux besoins de la population						Défi 3. La diversification de l'économie et son ancrage local					Défi 4. L'augmentation du degré d'autonomie énergétique de la commune		
	1.A.	1.B.	1.C.	1.D.	2.A.	2.B.	2.C.	2.D.	2.E.	2.F.	3.A.	3.B.	3.C.	3.D.	3.E.	4.A.	4.B.	4.C.
1. Changements démographiques		X			XX	XX	X	X										
2. Modes de consommation et de production												X	XX			X		X
3. Energie		X						X		X			X			XX	XX	XX
4. Transport								X		XX			XX					XX
5. Alimentation									X				X					
6. Travail						X					XX	XX	X	X				
7. Enseignement et compétences	X					XX					X	X	X		X	X		
8. Recherche et développement											X	X				X	X	
9. Santé publique	X		X	X		XX	X	X		X						X		X
10. Inclusion sociale							X	XX	XX	X			X		X			X
11. Changements climatiques			X	X				X								X	XX	X
12. Ressources naturelles	X	X	XX	XX	X								X	X			XX	
13. Diversité biologique	X	X	XX	X									X	X	X			
14. Gestion des pouvoirs publics	X	XX	X	X	X	X	X		X						X	X		X
15. Gouvernance économique							X		X						X			
16. Partenariat mondial									X						X			

DES FICHES-PROJETS QUI RENCONTRENT CHAQUE OBJECTIF DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

Le tableau qui suit illustre de manière schématique la manière dont les différents projets retenus permettent de rencontrer les défis et objectifs de la stratégie de développement rural. On voit que chaque projet rencontre au moins un objectif de la stratégie, et que chaque objectif peut être rencontré par au moins un projet. Les couleurs plus vives représentent l'objectif principal dans lequel s'inscrit le projet.

Chacun de ces projets fait l'objet d'une fiche présentée dans la partie E du PCDR. Ces fiches font l'objet d'une description dont le niveau de détail varie en fonction du lot dans lequel elles sont inscrites.

N°	Intitulé du projet	Défi 1				Défi 2						Défi 3				Défi 4			
		1.A	1.B	1.C	1.D	2.A	2.B	2.C	2.D	2.E	2.F	3.A	3.B	3.C	3.D	3.E	4.A	4.B	4.C
1.01	Elaboration et mise en œuvre d'une Charte Agenda 21 local																		
1.02	Réalisation et suivi d'une charte des paysages																		
1.03	Actions et mesures en vue de favoriser la perméabilité des sols																		
1.04	Création d'un quartier nouveau mettant en œuvre des formes innovantes d'habitat à Huleu - lot 1 Logements trempins																		
1.05	Création d'une maison de village à Haut-Iltre (1ère convention)																		
1.06	Valorisation multifonctionnelle du site de Fauquez - lot 1 Portique et atelier rural																		
1.07	Soutien aux filières de production locale																		
1.08	Développement d'une stratégie touristique																		
1.09	Aménagement de sentiers et circuits de promenade - lot 1 Aménagement des 6 circuits pédestres du SITI																		
1.10	Aménagement et promotion d'un réseau de modes doux à vocation utilitaire - lot 1 Itinéraire transversal principal																		
2.01	Aménagements de dispositifs de rétention des eaux pluviales																		
2.02	Création de lieux de rencontre et d'accueil pour les jeunes																		
2.03	Mise en place de service de santé de proximité																		
2.04	Création de structures et de services d'accueil de la petite enfance																		
2.05	Valorisation de l'Espace Bauthier																		
2.06	Réalisation d'une charte rurale																		
2.07	Réaménagement du centre d'Iltre																		
2.08	Soutien et mise en réseau des indépendants et entrepreneurs																		
2.09	Valorisation du canal																		
2.10	Expérimentation de projets d'énergie renouvelable et valorisation des énergies existantes																		
3.01	Création de réserves naturelles																		
3.02	Mise en œuvre de la ZACC du Grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité																		
3.03	Création de logements financièrement accessibles et soutien à des formes innovantes d'habitat																		
3.04	Gestion des espaces dédiés aux activités économiques																		
3.05	Création d'un centre de télétravail																		
3.06	Actions de sensibilisation à l'agriculture durable et de valorisation des jardins communautaires																		
3.07	Relance du marché du théâtre																		
3.08	Mise en œuvre d'une stratégie de communication touristique-culturelle																		
3.09	Mise en place d'alternatives à la voiture à usage individuel																		
3.10	Création d'un atelier rural																		